

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

**Partie I: Éléments obligatoires**

<p>I.1 Numéro du document FR-BIO-09.250-0065296.2023.001</p> 	<p>I.2 Type d'Opérateur  <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur  <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs</p>
<p>I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs          Nom <b>THOMAS PLANTS</b>          Adresse <b>Kergadou 22620 Ploubazlanec</b>          Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b></p>	<p>I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle          Autorité <b>CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09)</b>          Adresse <b>77 impasse Jean Mouillade, 85000, La Roche-sur-Yon</b>          Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b></p>
<p>I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs          • Production</p>	
<p>I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production          • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux          Méthode de production:          – production biologique avec une production non biologique</p>	
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>	
<p>I.7 Date, lieu          Date <b>04 septembre 2023 15:54:07 +0200 CEST</b>          Lieu <b>La Roche-sur-Yon (FR)</b></p>	<p>I.8 Validité          Certificat valable du <b>04/09/2023</b> au <b>31/03/2025</b></p> <p align="center"> <small>Nom et signature</small> <b>CERTIPAQ BIO</b>  <small>Digitally signed by:</small>  <small>CERTIPAQ BIO (CERTIPAQ BIO)</small>  <small>Date: 2023-09-04 13:57:00 UTC</small> </p>

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons, blanc de champignon : aubergine, betteraves, blette, céleri, chou, concombre, courgette, épinard, fenouil, haricot, mâche, melon, motte nue, navet, oignon, pastèque, patate douce, plantes aromatiques, poireau, poivron, potimarron, radis, salades, tomates	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	<b>Production</b>	<b>• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre</b>
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf</a>	